

224C2108  
FR0000077919-FS0788

28 octobre 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**JC DECAUX**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2024, la société APG Asset Management N.V. (Basisweg 10A, 1043 AP Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 octobre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société JC DECAUX et détenir, pour le compte desdits fonds, 10 012 862 actions JC DECAUX représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions JC DECAUX sur le marché.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 214 128 663 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-13 du règlement général.